



## PROGRAMME DÉPARTEMENTAL DE LUTTE COLLECTIVE CONTRE LES TAUPES

### **OBJECTIF**

Afin de limiter les dégâts occasionnés, la lutte contre les taupes peut s'avérer nécessaire. Seule une lutte collective et organisée (avec un maximum de personnes intervenant en même temps) permet d'être suffisamment efficace.

Le programme départemental de lutte collective définit les moyens techniques, l'organisation de la lutte dans chaque commune et l'animation départementale du programme.

### **MOYENS TECHNIQUES**

- Le principal moyen est l'utilisation d'appâts empoisonés (vers de terre + Alphachloralose). Il est réservé désormais aux utilisateurs professionnels (agriculteurs, paysagistes, services techniques)
- Le piégeage peut être réalisé à l'aide de pièges-pinces par chaque détenteur de terrain ou par des piégeurs spécialistes.
- Le gazage est réalisé par des applicateurs agréés.

### **ORGANISATION DU PROGRAMME DÉPARTEMENTAL**

- Chaque commune désigne un responsable communal « taupes » qui est chargé :
  - De déterminer les périodes de lutte collective retenues (4 semaines au printemps et à l'automne)
  - De proposer au Maire de la commune un Arrêté Municipal
  - D'organiser la distribution-vente du taupicide (Alphachloralose) pendant la période de lutte intensive
- Un Arrêté Municipal définit les dates retenues pour la lutte collective, donnant ainsi un caractère officiel à la lutte organisée.
- Pendant la période de lutte collective, le taupicide sera vendu à un tarif attractif aux professionnels. Un relevé des achats sera réalisé par commune permettant une synthèse annuelle de l'action collective.
- Une formation est proposée à toutes les personnes intéressées par le piégeage et l'utilisation des appâts. Cette formation se fait sur une demi-journée (salle + terrain). Les lieux de formation sont déterminés à vu des inscriptions.
- La FEMODEC est chargée :
  - de l'information des communes et des responsables communaux
  - de l'animation du programme (relance annuelle des responsables, ...)
  - de définir les conditions de distribution-vente du taupicide (prix, ...)
  - de diffuser et de promouvoir la lutte collective
  - d'assurer la formation de piégeurs volontaires ou de toute personne souhaitant participer à la lutte.